

un accord entre nos trois gouvernements. J'ai en outre l'honneur de vous informer que le gouvernement du Canada accepte votre proposition selon laquelle chaque Partie avise les autres Parties de l'aboutissement de ses procédures juridiques nécessaires à l'entrée en vigueur du présent accord et que celui-ci entre en vigueur le premier jour du deuxième mois suivant la date de la dernière notification.

Veillez agréer, Excellence, l'assurance de ma très haute considération.

Le ministre des Affaires étrangères,

L'honorable Lawrence Cannon, c.p., député

c.c. L'honorable Ronald Kirk

Pièces jointes :

Appendice 1 : Rectifications techniques à l'Annexe 300-B

Appendice 2 : Rectifications techniques à l'Annexe 308.1

Appendice 3 : Rectifications techniques à l'Annexe 401

Appendice 4 : Rectifications techniques à l'Annexe 403.1

Appendice 5 : Rectifications techniques aux numéros tarifaires pour l'ALENA
(Annexe 401)

Appendice 6 : Rectifications techniques à la Réglementation uniforme pour le
chapitre 4